

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le jeudi 16 novembre,

Le Conseil Municipal de la commune d'AMBILLY dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19 heures, salle Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la commune.

Date de la convocation : 9/11/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guillaume MATHELIER, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET (arrivée lors de la présentation de la délibération n°065-2023), Mme Charlotte LE GOUIC, M. Abdelkrim MIHOUBI, M. Guillaume SICLET, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, M. Noël PAPEGUAY, Mme Dalina EYINGA, M. Yasin SEN, Mme Maria TOURAINE, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, Mme Elisabeth CHAMBAT, M. François LIERMIER, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Helena DORA, M. Apdullah KAYGISIZ, M. Burim CERIMI

Mme Geneviève GANTIN, représentée par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 16/11/2023.

Mme Marie-Élisabeth BAILLY représentée par Mme Bertilla LE GOC par pouvoir en date du 14/11/2023.

Mme Christiane BORGIS représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 13/11/2023.

M. Hervé FEARN représenté par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 15/11/2023.

Mme Nathalie BAUER représentée par M. François LIERMIER par pouvoir en date du 08/11/2023.

Mme Christiane GROS représentée par M. Julien FERAUD par pouvoir en date du 15/11/2023.

M. Cristian GUERET représenté par Mme Micheline BATAILLEY par pouvoir en date du 15/11/2023.

M. le Maire.- Merci à toutes et à tous de votre présence. Avant de commencer ce Conseil municipal et de l'ouvrir officiellement, pour refaire le point sur la question, l'affaire, le cas des Communaux d'AMBILLY, j'ai pris la balle au bond, comme je l'avais dit, et profité de la venue du président de la République en visite d'État en Suisse pour faire passer tout ce qu'il était possible de faire passer : les notes à l'ensemble des Conseillers, des Députés, du vice-président du Sénat, le sénateur Loïc HERVÉ. Ceci pour réactiver et profiter de ce temps-là pour que ça monte directement et aux services de l'Ambassade et aux services du Consul général de France, et aussi dans les ministères.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir ce matin avec les journalistes de la radio et de la télévision suisses sur des questions plus générales sur la visite du président de la République, sa visite d'État sur les questions européennes, transfrontalières, et sur les questions de mobilité, de sécurité et de santé, mais aussi de parler des Communaux d'AMBILLY et de la position particulière de la commune d'AMBILLY sur la fiscalité qui nous paraît toujours être une erreur fondamentale de jugement sur la manière dont est traitée la commune. Et comme monsieur Thibault MANSON - qui nous suit déjà depuis quelque temps sur ces affaires - était présent dans le cadre de la visite du président de la République, j'ai eu l'occasion d'échanger avec lui sur le suivi du dossier et de lui transmettre les nouvelles notes, le nouveau *mémoire* de notre avocat ainsi que le jugement, pour continuer sur ce dossier.

Par chance, il pouvait se déplacer ce soir à AMBILLY avant de retourner à Berne, et sur sa proposition de venir devant cette assemblée, j'ai accepté. Je le ferai hors ouverture du Conseil municipal. Ce sera mis en annexe du procès-verbal de ce Conseil municipal. Mais c'est l'occasion de l'écouter et de voir comment nous pouvons poursuivre sur ce dossier. Je vous laisse la parole, Thibault.

M. MANSON.- Merci beaucoup Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, je vais très rapidement me présenter. Je suis Thibault MANSON. Je suis attaché fiscal pour la zone Allemagne, Autriche et Suisse, en résidence à l'Ambassade de France à Berlin. J'ai entre autres tâches, dans la relation avec la Direction générale des Finances publiques, le ministère de l'Économie et des Finances et de la Souveraineté industrielle et les trois ambassades dans lesquelles j'exerce mes fonctions, la lourde tâche du dossier des Communaux d'AMBILLY qui m'occupe depuis ma prise de fonction.

C'est le tout premier dossier que l'on m'a confié le 1^{er} septembre 2021, jour-même de ma prise de poste, donc autant vous dire que c'est un dossier qui me tient particulièrement à cœur. Pourquoi ?

Parce que c'est un dossier qui concerne l'équité de traitement de la puissance publique française par rapport à ses voisins helvétiques, car c'est un sujet qui, pour nous, a maintenant que trop duré.

À la demande du Maire, puisqu'effectivement nous nous sommes rencontrés en marge de la visite d'État du Président, pour faire un point sur ce dossier que nous suivons ensemble avec votre Directrice générale des Services, Monsieur le Maire, depuis septembre 2021, avec plusieurs rencontres au cours de ces deux dernières années avec un train de

sénateur, si vous me permettez l'expression, puisque nous avons eu trois échanges en présentiel. Et nous avons porté, d'abord de manière gracieuse, pour reprendre la terminologie DGFIP, des demandes d'exonération ou de taxation à taux 0 % – la nuance est un peu technique mais elle existe et a son importance – avant de prendre connaissance de l'arrêt du Tribunal du 4 septembre 2023 et d'en tirer les conséquences qui s'imposent en termes diplomatiques.

Si je suis devant vous ce soir c'est tout d'abord pour vous exprimer tout le soutien à la commune dans son ensemble de l'Ambassade et du Consulat général de France à Genève qui sont compétents pour traiter ce point, et le fait que nous sommes extrêmement attentifs, tant au niveau des entités françaises en Suisse que de la Direction générale des Finances publiques, à ce que ce conflit entre la commune et l'administration fiscale cantonale genevoise se solde de la meilleure des manières qui soit, c'est-à-dire en appliquant le droit, rien que le droit, et que l'administration fiscale cantonale de Genève fasse droit aux demandes de la commune.

C'est un dossier qui est long. Plusieurs solutions sont explorées. Vous comprendrez aisément pourquoi, cet échange étant public, je ne peux pas forcément rentrer dans tous les détails, mais nous avons un certain nombre de voies de recours qui sont ouvertes. Elles dépendent de la notification définitive, qui n'est pas encore arrivée pour des questions d'organisations un peu différenciées entre nos amis suisses et l'administration française, mais un certain nombre de points, notamment des dispositifs de négociation conventionnelle, et évidemment en dernier recours, les voies diplomatiques.

Je voulais assurer ce Conseil municipal et Monsieur le Maire en ses fonctions de président du Conseil municipal, du total soutien de l'administration française, de l'Ambassade et du Consulat sur ce point.

M. le Maire.- Je vous remercie d'avoir fait le déplacement ce soir à AMBILLY. Passer de Berlin à Berne, à Vienne, à des fréquences assez régulières, venir à AMBILLY pour nous c'est tout de même une marque de respect et d'encouragement à continuer.

J'ai reçu dans le même temps, ce matin, un *mail* du Consul général de France qui nous réitère aussi le soutien.

« ... tient à vous assurer de notre constant engagement sur ce dossier depuis que l'Ambassade en a eu connaissance en septembre 2021, et vous prie d'agréer, etc. (...) et après avoir échangé avec l'Ambassadrice à ce sujet, je reste à votre disposition pour convenir d'une entrevue prochaine. »

Le prochain objectif est donc une entrevue avec l'Ambassade et l'Ambassadrice, peut-être à Genève, et peut-être me disiez-vous, en marge de l'Ambassadeur sur les questions transfrontalières qui, lui en revanche, est à Paris, qui pourrait peut-être venir sur la commune.

En tout cas ça nous assure un soutien, ça nous fait plaisir. Nous savons que nous avons encore largement des voies de recours.

Nous aurons d'ailleurs une trajectoire financière à opérer, notamment sur le provisionnement. Nous avons aussi eu l'occasion d'en parler vous et moi sur certaines différences d'appréciation qu'il peut y avoir par rapport à ce que nous allons voter ce soir et par rapport à ce dont nous avons discuté ensemble, et qui sera sûrement rediscuté avec la Direction générale des Finances publiques, sur le provisionnement. Là-dessus j'ai aussi bon espoir que l'on arrive à avoir des choses beaucoup plus équilibrées.

Je vous remercie de ce soutien, et on n'hésitera pas à faire le point en Conseil municipal sur ces questions. Merci beaucoup, Monsieur l'Attaché. Ma Directrice générale va vous raccompagner pour prendre votre train à Berne.

(M. Thibault MANSON quitte la séance à 19 heures 13.)

- **Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance**

M. le Maire.- Je vais maintenant ouvrir la séance.

(Il est procédé à l'appel.)

M. le Maire.- Le quorum est réuni, nous pouvons donc légitimement délibérer.

Madame Bertilla LE GOC, acceptez-vous d'être secrétaire de séance ?

Mme LE GOC.- Oui, bien sûr.

Mme Bertilla LE GOC est désignée secrétaire de séance.

- **Points d'actualité**

M. le Maire.- Comme vous l'avez vu, nous avons abordé la question des Communaux d'AMBILLY. Je vous avoue que je suis assez content de la manière dont ça se passe depuis quelques jours. Il a fallu retravailler sur des notes, passer des coups de fil à droite et à gauche, mais il était nécessaire d'utiliser la venue du Président de la République en Suisse, dans une visite d'État et pas seulement une visite de salon comme cela peut arriver parfois, pour faire passer un certain nombre de messages.

Ce n'était pas si simple que cela puisque la visite d'État se faisait sur deux jours. Le Président de la République avait un agenda très contraint, premièrement, et au-delà du caractère contraint de l'agenda, beaucoup de choses se sont faites au dernier moment. Il a donc été difficile de caler une rencontre.

Par ailleurs, j'ai eu écho que les sénateurs et députés côté Haute-Savoie ont plutôt boycotté cette visite, n'ayant pas été invités comme ils l'entendaient, ou comme ils le voulaient. On imagine bien que je n'aurais pas forcément pu rentrer là-dedans, mais j'ai utilisé l'ensemble des réseaux que nous avons à disposition pour faire passer les notes nécessaires

auprès du Consul général, auprès de l'Ambassadrice, auprès du vice-président du Sénat, de la Députée et du cabinet du Président de la République.

C'était d'ailleurs inscrit sur l'ensemble des notifications qu'avait le Président de la République dans son voyage. Il y a des choses qui seront discutées. On m'assure que des réponses seront données par les différentes directions, notamment les ministères en charge, dans le premier semestre 2024. On est toujours sur du long cours, le dossier des Communaux c'est comme ça. Ce sont de gros coups de stress, comme on a pu en avoir depuis quelques jours, où il faut tout reprendre, et des grands pas de géant, où parfois nous attendons trois mois, six mois, et parfois plus. C'est la situation.

Sans trop effleurer le sujet mais en donnant quelques mots sur les provisionnements, ce soir nous allons être amenés à voter une décision modificative sur les provisions, entre autres, il n'y a pas que cela. Mais en discussion avec les services fiscaux ce n'est pas aussi simple, et il faudrait peut-être voir différemment les choses. Nous avons donc encore à discuter et à reprendre cette question, notamment avec la Direction générale des Finances publiques, pour être bien sûrs que ce que nous faisons n'affaiblit pas le système que nous avons essayé de mettre en place. C'est donc loin d'être simple. On va reprendre dans les prochains mois, et il n'est pas impossible que nous soyons à nouveau obligés de reprendre une décision modificative qui aura aussi une valeur politique importante sur la manière dont on envisage ce basculement pour le provisionnement. Nous gardons la délibération en tant que telle ce soir, mais sachez que nous n'en resterons peut-être pas là, évidemment.

Tout cela mis bout à bout, et je profite du Conseil municipal, je l'avais dit, que je rétablirai certaines vérités que j'ai eu l'occasion de dire aux membres de l'opposition à la suite de leur expression dans le bulletin municipal, pour que les Ambilliens le sachent et qu'il n'y ait pas d'équivoque à ce sujet.

Dans le bulletin il est inscrit qu'il y aurait que 59 millions de francs qui seraient rentrés, très loin des 103 millions de francs annoncés en 2010. Pourquoi avoir cédé gratuitement des terrains ? Il y a déjà tout ça.

Je le répète, je pense que c'est de nature à affaiblir la position de la commune. D'ailleurs, le dernier vote qui était une non prise de part au vote, à mon avis vous affaiblit davantage que la commune sur le coup puisque nous avons l'unanimité. Mais je crois qu'il y a des trains que l'on ne peut pas et que l'on ne doit pas laisser passer.

Pour rétablir une part de la vérité, j'aurai l'occasion de le faire à travers des droits de réponse et peut-être vraisemblablement d'autres moyens, la commune, dans le dernier calcul, touchera bien 110 millions de francs suisses. Sauf que là c'est bien 59 millions. La Commission a raison sur ce premier point, 59 millions, mais il y a une deuxième tranche qui est de l'ordre de 52 millions.

Il suffisait pour s'en convaincre de regarder un article de presse, il ne fallait pas aller chercher très loin, pour voir ce qui avait été dit sur la deuxième tranche, *Le Messenger* de septembre 2020 je crois. Quand on veut chercher, on peut trouver.

Je trouve que ça affaiblit, et ça fait croire que la commune n'a pas défendu ses intérêts, ce que je trouve profondément inacceptable en l'état.

J'ai l'ensemble des calculs. Vous l'avez reçu à travers une lettre recommandée. Vous pourrez vous en défendre, je vous laisserai vous exprimer là-dessus sinon on va croire que c'est un procès à charge, mais effectivement c'est un procès à charge. Ça relève quand

même d'une grave incompétence dans la manière de traiter le sujet. Je pense que si vous étiez un peu moins obnubilés par la volonté de toujours me faire des procès d'intention vous m'auriez posé les bonnes questions au bon moment et nous aurions pu faire cette Commission extraordinaire que j'ai appelée de mes vœux au dernier Conseil municipal, mais vous avez dégainé avant que je puisse faire cette Commission.

C'est ainsi, ainsi va la vie. Je suis très fier de ce que nous faisons, d'annoncer que c'est 111 millions, et pas 110 millions comme je l'ai dit tout à l'heure, qui sont annoncés, et d'avoir un soutien diplomatique à cet égard, qui renforce la position de la collectivité.

Comme je l'ai dit, je ne veux pas que ce soit uniquement un procès à charge. Les Communaux d'AMBILLY sont un sujet trop important pour que je puisse parler seul sur cette question, mais sachez que je suis profondément mécontent, et que j'appliquerai un droit de réponse aussi à nouveau.

M. FERAUD.- Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers. Une petite précision tout de même.

On parle de procès à charge et de procès d'intention. Vous avez quand même oublié les trois mots qui débutaient lorsqu'on présentait les chiffres, qui étaient « *À ce jour* ».

Effectivement vous reconnaissez qu'à ce jour on a touché 59 millions. Je ne vois donc pas ce qu'il y a de malhonnête dans la présentation qui est faite puisque les chiffres sont exacts. Et nous n'avons pas laissé entendre que c'était le compte final puisque nous avons bien mentionné « *À ce jour* ». C'est donc un procès d'intention de votre part à notre égard, en l'état.

M. le Maire.- Très bien, bravo. Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Je tiens juste à préciser que si notre équipe ne parle pas des Communaux, personne n'en parle. Je ne sais pas pourquoi. Est-ce un sujet qui est tabou pour la commune ?

À nouveau, on demande qu'il y ait effectivement une commission. Mais normalement, une commission se réunit avant qu'il y ait un vote, et vous avez fait l'inverse la dernière fois. Ça c'est votre choix, mais on réitère notre demande. On était d'accord avec l'idée de pouvoir mettre les choses à plat avec vous, poser des questions. Mais cela ne concerne pas uniquement l'opposition, ça concerne l'ensemble des élus, et nos concitoyens et concitoyennes.

Quant au fait de prétendre que l'on dit des mensonges, on ne veut pas rentrer dans cette cour d'école, c'est votre problème. L'ensemble de ce qui a été écrit est la vérité, au mot près. Tout vient des documents de la commune, on peut le prouver. C'est plutôt vous qui nous faites un procès d'intention. C'est ce que j'avais à dire.

M. le Maire.- Très bien. J'apprécie les arguments lorsqu'ils ne sont pas d'une telle pauvreté. La manière dont c'est écrit relève plutôt du sensationnalisme, dire « *Mais qu'a fait le Maire, d'avoir cédé gratuitement cela ?* ».

Vous pourrez toujours jouer sur les mots. Vous n'avez pas pris part au vote sur une délibération qui était majeure pour la collectivité. C'est une erreur politique majeure. Vous pensez voir à chaque fois des choses que nous aurions cachées ou autres, il y a eu je ne sais pas combien d'articles de presse. On vous a donné l'ensemble des documents que vous avez demandés sur les Communaux d'AMBILLY, Monsieur FERAUD. Vous pouviez en faire quelque chose d'intelligent ou d'intéressant.

Mais j'ai l'impression que parfois vous vous prenez un peu pour des aigles royaux. Vous avez des grandes ailes, vous volez bien haut, vous avez une vision extraordinaire de tout ce qui est en bas, mais finalement avec vos grandes ailes j'ai l'impression que vous êtes plutôt des albatros. À un moment la chute est très dangereuse, et vous allez vous « casser la gueule ». Parce que quand on est sur un tel niveau, les Communaux d'AMBILLY ce n'est pas rien. Un attaché fiscal vient, on donne des notes au Président de la République, on est au tribunal. On est prêt à aller jusqu'au tribunal fédéral. On a des gens qui nous soutiennent et vous, vous animez les choses en disant « *très loin des 103 millions annoncés en 2010* ». En 2010 c'était effectivement 103 millions annoncés en deux tranches. Jamais rien d'autre que cela n'a été dit. Monsieur LIERMIER, septembre 2020, article du *Messenger*.

Ce que je veux dire par là, élevez-vous au-dessus de ce débat, soyez à nos côtés sur ces questions. En trois jours vous êtes passés dans un *mail* de plein soutien à la collectivité à « *nous ne prenons pas part au vote* ».

Je suis prêt à refaire une commission extramunicipale, mais à la seule et unique condition qu'il y ait des bonnes intentions, que l'on ne dise pas n'importe quoi. J'ai fait un droit de réponse dans *La Tribune*. J'ai pris de la place de notre tribune de la majorité pour déjà déminer un certain nombre de choses fausses que vous aviez dites. Je vous ai envoyé une lettre, il n'y a jamais eu de réponse et parfois vous nous dites qu'on ne répond pas dans les délais.

À un moment il faut prendre de la hauteur, arrêter avec des allégations et, surtout, que l'on me dise « *les routes, Monsieur le Maire, vos choix ne sont pas bons* », c'est comme ça, c'est la vie, mais pas les Communaux. On ne touche pas aux Communaux. Là, on touche au cœur de ce que font, et ont les Ambilliens depuis très longtemps maintenant. On s'inscrit dans une histoire longue. J'ai fait exprès de ne pas mettre mon nom dans cette dernière délibération pour dire que c'est bien le Maire, dans sa continuité. J'ai même fait davantage honneur à M. DURET, qui était mon réel opposant et que j'ai gagné.

C'est pour dire que nous nous inscrivons sur quelque chose qui est bien au-delà de ce que vous avez essayé de faire.

Cela étant on pourrait discuter longtemps, vous pouvez me dire « *on a dit : à ce jour* ». C'est commode. Oui, nous aussi on dit « *à ce jour* ». À ce jour nous avons touché 59 millions. Mais nous ne faisons pas croire aux Ambilliens que nous sommes très loin des 103 millions alors qu'il y a une deuxième tranche. C'est subtil à chaque fois, mais votre manière de faire est profondément désagréable.

Maintenant, je vous redonne la parole pour un dernier *round* si vous le voulez, je l'espère court. Je ne répondrai pas à ce que vous direz, j'aurai d'autres occasions de le faire. Mais vous voyez bien que les arguments sont de notre côté, ralliez-vous.

M. LIERMIER.- Je maintiens notre propos, comme je l'ai dit il y a quelques minutes, tout cela est vérifiable. Nous avons énormément travaillé. Nous avons effectivement reçu beaucoup de documents, des pavés. Il est regrettable que cela soit la minorité qui annonce à la population ce qui s'est passé au niveau du tribunal à Genève. Je trouve cela vraiment lamentable, c'est un manque total de communication.

M. le Maire.- Nous le faisons dans un Conseil municipal.

M. LIERMIER.- Maintenant, nous défendons et défendrons toujours les intérêts de la commune, nous l'avons dit. Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas d'accord avec vous, ou que nous n'avons pas les mêmes mots que vous, que nous nous trompons.

M. le Maire.- Vous n'avez pas pris part au vote.

M. LIERMIER.- Nous vous répondrons par écrit.

Entre parenthèses d'ailleurs, votre lettre n'est pas signée. Moi je signerai la lettre avec mes collègues, et nous allons vous répondre point par point. Mais nous ne souhaitons pas polémiquer là-dessus, cela ne nous intéresse pas.

M. le Maire.- Il n'y a pas de polémique.

M. LIERMIER.- Ce qui nous intéresse c'est que vous teniez compte de la situation et que vous puissiez la présenter à l'ensemble des élus, je dis bien majorité et minorité, et que l'on puisse vous poser des questions. Nous avons plein de questions à poser. Comme vous avez dit, il est vrai que nous ne sommes pas des experts. En revanche, dire que nous ne sommes pas compétents je trouve que c'est un peu trop, ou dire que l'on dit des mensonges. Dans la position de Maire, je pense que l'on peut s'attendre à un peu plus de dignité. Et vous n'avez pas besoin d'écrire cinq lettres recommandées comme vous l'avez fait, cela ne sert à rien.

M. le Maire.- Six.

M. LIERMIER.- Six. Cela ne sert à rien du tout.

M. le Maire.- Parce que je m'adresse à l'ensemble des Conseillers. Vous savez Monsieur LIERMIER, quand vous écrivez...

M. LIERMIER.- Je termine juste là-dessus, je donnerai un droit de réponse à votre droit de réponse, ça c'est sûr.

M. le Maire.- Eh bien dit donc. Voilà, c'est exactement ce genre de choses qui ne va pas dans vos positions, et vous le savez. Là vous avez commis une erreur et vous ne savez pas comment vous en dépatouiller. C'est la vie.

Cela étant on a le droit de commettre des erreurs. Vous ne nous en pardonnez jamais aucune. Or là, je vous dis que vous avez fait une erreur. J'ai reçu des coups de fil de gens, de vrais Ambilliens depuis très longtemps, qui m'ont dit « *mais de quoi parlent-ils ?* ».

Quand on fait lire ce document aux personnes avec qui nous travaillons de l'autre côté de la frontière, notamment les promoteurs, ils disent « *mais de quoi parlent-ils ?* ». Il y a eu des conférences de presse, nous avons fait des inaugurations, des documents spéciaux, il y a eu des actes notariés, nous avons annoncé les choses. Sérieusement, oui, c'est de l'incompétence et je le maintiens.

Maintenant vous faites des droits de réponse sur mes droits de réponse, c'est comme vous voulez, c'est vous qui perdrez de la place après. Ne vous inquiétez pas, moi je n'ai pas de problème avec cela. Tout ce que je dis c'est que quand on parle de dignité, déjà on répond aux questions qui sont posées. Sur les ressources humaines, vous ne m'avez jamais répondu. Vous avez fait des procès *ad hominem*. Vous faites des allégations. Vous faites croire aux gens que nous sommes dans notre coin, que nous ne faisons rien, etc.

Sur le terrain je crois qu'on peut rivaliser avec moi difficilement. Je rencontre les Ambilliens un peu plus que vous.

Monsieur MIHOUBI, et après nous passerons au reste de l'actualité.

M. MIHOUBI.- Je voulais juste ajouter à l'opposition que vous êtes en train de dire que la majorité n'est pas au courant de ce qui se passe pour les Communaux d'AMBILLY.

D'une part, on en parle assez en réunion de majorité.

D'autre part, vous dites que nous ne communiquons pas assez aux Ambilliens. Si vous voulez qu'on leur envoie une lettre à chaque fois par rapport aux tribunaux, par rapport à ce qui se passe et par rapport à la bataille que nous menons, je pense qu'ils ont autre chose à faire. Ce qui les intéresse c'est de savoir ce que l'on fait avec les Communaux d'AMBILLY, où nous en sommes, si la partie sera gagnée pour nous, et si de l'autre côté on nous considère précisément comme une commune ou comme autre chose, ce qui fait que derrière on doit payer des impôts, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Nous sommes en train de nous battre dans ce sens, et le moindre centime que l'on gagnera sera pour les Ambilliens et pas pour autre chose.

M. le Maire.- Nous allons pouvoir continuer sur un sujet plus léger. Vous pourrez continuer à débattre tant que vous voulez là-dessus, tout ce que vous pourrez dire aujourd'hui ne nous touchera plus sur les Communaux tellement notre dossier est solide.

Sur le social, distribution des colis de Noël le 9 décembre, dès 14h00 à la HALLE en VERRE par les agents et élus du CCAS. Nous avons, comme chaque année, à délivrer nos colis de Noël. Cela se passe toujours très bien. Nous le faisons avec beaucoup de joie pour rencontrer nos anciens.

Distribution par les élus du CCAS aussi des cadeaux aux séniors originaires d'AMBILLY résidant dans des EHPAD du Département. Je ne sais pas cette année quels seront les EHPAD concernés, mais ils peuvent se trouver notamment dans la Vallée de l'Arve, nous avons bien sûr celui d'AMBILLY, où je vais chaque année. C'est d'ailleurs toujours assez difficile comme moment.

Nous en profitons également pour remercier le personnel soignant en les gratifiant d'un petit présent, du chocolat à partager, mais c'est toujours très apprécié vu le travail effectué par l'équipe soignante, et l'importance de ce travail pour le social.

Sur la communication en général, samedi 2 décembre nous aurons le marché de Noël de 9h00 à 17h00 au CLOS BABUTY, donc je vous y invite. Vous vous êtes peut-être demandé ce que faisaient les chalets dehors. Ces chalets vont rester. Ce sont les chalets que nous avons au stade. Je remercie les services pour leur implication car ce n'était pas gagné, ce n'était pas si simple. Il y avait des grues de levage, il y avait beaucoup de choses. Il y a d'ailleurs quelques vidéos très sympathiques. Nous avons donc ces deux chalets que nous avons ramenés du stade plutôt que d'en acheter, et que nous avons réimplantés ici pour qu'en été il y ait des buvettes, des animations, et pour que nous puissions aussi faire une fête le 14 juillet autour de cet effet place que nous avons essayé de créer depuis quelques années maintenant. On referme un peu la place, d'une certaine manière. On réaffirme aussi notre envie d'avoir un endroit convivial qui puisse être moteur d'une énergie sociale assez forte, notamment via les associations.

Le dimanche 3 décembre c'est aussi, dans le cadre des festivités de Noël, puisqu'il n'y a pas que le marché de Noël, trois spectacles pour enfants à la MARTINIÈRE, gratuits, sur inscription. L'année dernière les trois spectacles étaient complets. C'est l'occasion d'offrir à des enfants, qui pour certains n'ont pas toujours les moyens, un peu de féerie avant Noël. Je pense que c'est quelque chose d'important.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 14 décembre 2023, pour information.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

M. le Maire.- Nous allons passer à l'approbation par le Conseil municipal du procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? (*Non*)

J'ai juste une remarque, je ne l'ai pas imputée mais je ferai le point avec M. GUERET. À un certain moment je demande à M. GUERET, par rapport à la délibération sur la pêche, s'il a quelque chose à ajouter, ayant entendu quelque chose au micro.

Effectivement, quelque chose a été ajouté, qui n'était pas forcément audible. Il faut savoir assumer. Ce n'est pas bien grave. On peut continuer longtemps comme ça. Je ne l'ai pas imputé sur ce procès-verbal. Je vais vérifier que le micro est ouvert, et je demanderai

peut-être une modification à cet égard, et surtout que l'on soit honnête à mon égard. C'est-à-dire que si je demande s'il a quelque chose à ajouter, même si c'est une insulte ou autre chose il faut assumer jusqu'au bout et ne pas prétendre que l'on n'a rien dit.

Quand on est élu, vous parliez tout à l'heure de dignité, moi je parle aussi de courage. Quand on dit des choses, même qui seraient profondément désagréables à mon égard, il faut le dire. On peut l'entendre sur la bande sonore par ailleurs, en élevant un peu plus le son, puisque bien évidemment cela n'a pas été dit très fort.

Au-delà de cela je n'ai pas d'autres choses à ajouter. C'était pages 26-27, dans le cadre d'un échange qui était un peu un dialogue de sourd sur l'association de pêche. Je réinscrirai peut-être ce point la prochaine fois, mais il faudrait que M. GUERET soit présent.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? *(Non)*

(Il est procédé au vote)

Le procès-verbal du 28 septembre 2023 est accepté à l'unanimité.

M. le Maire.- Je vous remercie.

2. DECISIONS DU MAIRE – Compte-rendu – Article L.2122-22 du CGCT

M. le Maire.- Le compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal.

49-2023, attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de requalification de la voirie de la commune d'AMBILLY.

50-2023, Contrat d'occupation précaire avec Alexandre DUBOIS pour un garage au 50 rue de Genève, copropriété « 50-52 rue de Genève », opération de valorisation du patrimoine communal.

51-2023, Contrat d'occupation précaire avec l'association « En Ville à Vélo » pour un local commercial au 44, rue de Genève, copropriété « GRILLET PIZZA », opération de valorisation du patrimoine communal.

Là aussi, je répète, nous avons pris cet engagement. C'est arrivé un peu plus tôt que prévu, malheureusement, puisque le local que nous donnions gracieusement vers l'ancienne Maison COLUCHE a définitivement pris l'eau. C'était pendant les vacances d'été, c'est M. MIHOUBI qui m'a remplacé sur ce dossier. Nous avons trouvé quelques solutions un peu plus précaires pour « En Ville à Vélo » pour continuer l'associatif. Il faut rappeler que ce local est mis gracieusement à disposition. On peut dire que les conditions ne sont pas extraordinaires, mais un local comme celui-là coûterait bien plus cher, mais c'est aussi pour assurer, assumer une part de notre volonté de mobilités différentes, alternatives.

Sur le local du 44 rue de Genève, c'est l'occasion d'un double effet.

Premièrement, utiliser un local c'est toujours bien par rapport à la question du squat et par rapport à la période hivernale qui arrive. Mais c'est aussi l'occasion d'avoir pignon sur rue, puisque nous allons rattacher, raccrocher aussi un certain nombre d'activités de part et d'autre de la rue de Genève, notamment peut-être en face avec le Repair Café, « En Ville à Vélo », avec le tram qui passe au milieu, la bibliothèque, et donc de recréer un écosystème sur cette question, comme je le défendais en 2020, d'un nouvel art de vivre, d'une autre manière d'envisager la ville. La ville des courtes distances, une ville qui serait plus harmonieuse et qui donne des services, notamment associatifs.

52-2023, attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment périscolaire à AMBILLY.

53-2023, sollicitation de subvention auprès de la CAF 74 pour la construction d'un bâtiment périscolaire à AMBILLY.

On avance bien sur ce sujet. J'aurai d'ailleurs l'occasion en décembre de présenter ce que nous appelons le Plan Écoles, dans lequel s'inscrit notamment ce bâtiment périscolaire, mais aussi la rénovation thermique de l'École de la Fraternité, la construction de la troisième école, et le soutien au projet du collège. Ce Plan Écoles, plus des rénovations successives et envisagées sur plusieurs années pour l'École de la Paix, sur un certain nombre de normes énergétiques ou autres. Il faudrait qu'en 2028 environ, on l'espère ainsi puisqu'avec les travaux c'est toujours un peu long, nous ayons une vision très aboutie de l'ensemble de la rénovation de nos écoles, et je pourrai partir avec beaucoup de soulagement à cet égard.

54-2023, Contrat d'occupation précaire avec Mme Claire DOFE pour un appartement T3 situé au 52 rue de Genève, opération de valorisation du patrimoine communal.

Puis, quatre nouvelles décisions :

55-2023, attribution du marché public de bureau de contrôle, construction de la cuisine centrale et reconstruction du réfectoire de la Paix.

56-2023, attribution du marché public de bureau de contrôle, réhabilitation du complexe sportif Lucien VEYRAT.

57-2023, attribution de marché public de coordinateur SPS, réhabilitation du complexe sportif Lucien VEYRAT.

58-2023, attribution du marché public de coordinateur SPS, construction de la cuisine centrale et reconstruction du réfectoire de la Paix.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ces décisions ? *(Non)*

Pas de question, pas de remarque. Ces nouvelles décisions arrivent d'ailleurs comme des régularisations. Nous avons eu l'occasion d'avoir quelques échanges à cet égard, Monsieur FERAUD.

3. PROJETS DE DELIBERATIONS

M. le Maire.- Nous allons rentrer dans le champ délibératif.

ADMINISTRATION GENERALE

N°060-2023 : Organisation et coordination de la compétence extérieure contre l'incendie 2023-2026

(Présentation du projet de délibération par M. PAPEGUAY – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. PAPEGUAY.- Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous.

Cette délibération a uniquement pour but – je ne vais pas vous la lire telle quelle pour faire un peu plus court, plus simple – de donner pouvoir à Monsieur le Maire afin qu'il puisse signer une convention avec ANNEMASSE Agglo pour la lutte anti-incendie. C'est quelque chose qui se fait déjà depuis quelques années. C'est juste parce que le contrat 2020-2022 s'est terminé en 2022, et là c'est pour 2023-2026.

(M. PAPEGUAY donne lecture de la délibération.)

M. PAPEGUAY.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

M. le Maire.- Non. Cela ne semble pas être la chose la plus importante, mais c'est très important, c'est capital. Une convention comme celle-ci est capitale pour la vie d'une commune, et notamment en cas de crise qui pourrait potentiellement arriver.

M. PAPEGUAY.-Tout à fait.

M. le Maire.- Merci beaucoup Noël. Nous allons pouvoir procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°060-2023 est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

N°061-2023 : Décision modificative n°1

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Nous allons passer à une délibération qui est un peu complexe. Vous ne m'en voudrez pas, je vais essayer de faire le moins de circonvolutions possible, sur une décision modificative, la décision modificative n°1 qui prévoit des changements en section de fonctionnement et en section d'investissement. Cette décision a été largement discutée en Commission Finances.

Je vais commencer par le plus simple d'abord. On va passer par la neutralisation des dotations aux amortissements. La question de la dotation aux amortissements est simple puisque c'est la nomenclature M57 qui nous oblige, nous, collectivités, à amortir sur l'exercice en cours toutes les acquisitions au *prorata temporis*, c'est-à-dire au cours des mois.

La somme prévue au budget primitif pour la passation des dotations aux amortissements s'avère insuffisante, et on doit reprendre, par un jeu d'écriture. On avait prévu 110 000 et il faut mettre 120 000 euros. C'est très simple.

Il y a un deuxième élément sur cette décision modificative, qui est assez simple aussi, en régularisation d'écriture. C'est le virement de la somme de 471 903 euros, somme qui correspond à la participation aux équipements autour de la ZAC ETOILE demandée par ANNEMASSE Agglomération.

Là aussi ça apparaît naturel, très clairement. Nous l'avons mise en investissement depuis le début, mais vous le savez, la Trésorerie, la Direction générale des Finances publiques et l'Agglomération avaient une autre lecture et nous demandaient de la passer en fonctionnement. Je le redis ici. Ce n'est pas pour se mettre des étoiles de shérif ou des médailles les unes à côté des autres, mais c'est grâce à la commune d'AMBILLY et grâce à mon action que cette somme-là peut passer en investissement, puisque nous n'avons rien lâché – je ne lâche rien sur ces questions-là – et que les autres communes peuvent bénéficier aussi du fait que ce qui était prévu au départ comme étant le déficit de la ZAC, aujourd'hui est vu comptablement d'une autre manière et peut passer en investissement. Je trouvais complètement absurde de faire passer cela en fonctionnement alors que nous sommes dans une pure logique d'investissement.

C'était un problème comptable, pas politique mais un problème comptable, et c'est toujours très agréable quand la comptabilité rejoint la politique. Plus d'un an, mais ce n'est pas grave, nous avons réussi cette fois-ci à faire passer les choses, et nous pouvons être que satisfaits.

Et les communes avec lesquelles nous nous sommes battus, que ce soit ANNEMASSE, VILLE-LA-GRAND mais aussi l'Agglomération, peuvent aussi être satisfaites de cette régularisation d'écriture.

Ensuite, le chapitre 16. Le chapitre 16 c'est beaucoup plus compliqué puisque c'est un enchaînement d'une suite d'écritures et de régularisations qui impactent et les dépenses et les recettes d'investissement. Je vais essayer de le faire le plus simple possible.

Cela concerne les Communaux d'AMBILLY. Nous avons un bâtiment administratif qui devait être construit, donc une somme qui devait nous revenir par rapport à cela. Cette somme est d'un montant global de 6 031 595,32 euros. Ça c'est la somme globale.

Nous avons inscrit les arrhes dans un premier temps, que nous avons touchées bien avant. Nous avons touché des arrhes en 2020 à hauteur de 1 866 969,90 euros.

Ce à quoi se rajoute cette année le solde de la vente totale du bâtiment administratif, c'est-à-dire 4 164 625,42 euros.

Quand on fait l'addition entre 1 866 969,90, c'est-à-dire les arrhes, et que nous ajoutons à cela le solde que nous avons touché, 4 164 625,42 cela donne bien le montant total de la vente, c'est-à-dire 6 031 595,32 euros.

Nous avons décidé à ce moment-là, et je vous disais qu'il y aurait sûrement des changements par la suite mais pour l'instant nous le laissons tel quel, de concert avec le Trésor public, à la suite d'un alignement de planètes, des changements d'organisation au Trésor public, une meilleure expertise auprès des collectivités locales et auprès de notre collectivité sur ce sujet, pour améliorer la situation à l'égard de la réflexion sur le provisionnement.

Nous avons bénéficié de cette expertise pour conclure avec le Trésor public, nous ne sommes pas obligés de le faire mais nous décidons de le faire de cette manière, de prélever tout de suite 24 % de la somme totale que nous avons touchée, c'est-à-dire 1 447 582,88 euros, que nous arrondissons à 1 448 000 euros, qui correspond comptablement à une dépense, et que nous décidons de passer en provisionnement, qui correspond à 24 % de la somme totale, c'est-à-dire ce qui pourrait être appelé au niveau de l'imposition sur l'investissement et sur le fonctionnement par ailleurs.

Là on est que sur de la vente, donc cela ne touchera pas comme pour les rentes de superficie, mais le taux de 24 % s'appliquait, puisque le taux a changé, sur la vente comme sur les rentes de superficie. Le taux, maintenant, est allégé.

Nous inscrivons donc la vente nette. La vente nette, c'est quoi ? C'est la vente totale, 6 031 595,32 euros, je refais le schéma inverse, auquel nous enlevons le montant de l'imposition, c'est-à-dire 1 448 000 euros, ce qui nous donne comptablement 4 583 595,32 euros, qui est le montant de la vente nette finale enlevée de l'imposition.

Comme la prévision était au budget primitif de 3,9 millions d'euros, nous avons une prévision qui était plus basse mais il y a notamment des changements dans le taux de change, alors le montant entre 4 583 595,32 euros moins ce que nous avons prévu au budget primitif, qui avait donc déjà été inscrit, nous donne un solde de 683 600 euros. C'est-à-dire des recettes d'investissement en plus à hauteur de 683 600 euros, ce que vous pouvez voir dans la colonne « recettes » qui est inscrite dans la délibération.

Et pour note, la mention du budget primitif à hauteur de 3,9 millions d'euros.

Si vous refaites le mécanisme inverse pour boucler la boucle, 3,9 millions d'euros plus ces 680 600 euros, cela correspond bien à la vente nette, et cette vente nette plus l'imposition correspondent bien à l'ensemble de la vente totale de ce bâtiment.

Grâce à cela nous nous mettons en conformité avec les points de vue de la Trésorerie et de la Direction générale des Finances publiques.

Par ailleurs, je le rappelle, cette question-là montre notre bonne foi à l'égard du canton de Genève, mais ne saurait faire penser que nous abandonnons le combat. C'est bien là où la discussion cet après-midi avec l'attaché fiscal a été nourissante, pour peut-être voir une autre forme de stratégie que j'aurai l'occasion de vous proposer.

Pourquoi l'avons-nous fait maintenant ? Question très simple, et peut-être très compliquée en apparence. On pourrait croire que c'est parce que nous avons déjà parlé du provisionnement. Je laisse les débats là-dessus. Nous en avons déjà parlé. Nous avons dit à l'époque que nous ne pouvions pas le faire selon ce qui était proposé. Comme je le disais tout à l'heure, nous profitons de cette expertise nouvelle de M. PELLETIER, de la Trésorerie générale, pour améliorer l'expertise sur ce dossier. Il est un lien essentiel pour nous.

Mais aussi parce que nous profitons de la fin de cette vente pour provisionner. C'est-à-dire que nous clôturons et nous montrons à travers cette vente finale que nous avons la possibilité, mais surtout l'énergie intellectuelle, les ressources morales de le faire même si on n'a pas envie de le faire. Voilà les raisons pour lesquelles cette provision se fait à ce moment-là.

Nous pourrions penser qu'à chaque fois que nous avons une vente nouvelle nous pourrions faire de la même manière ce qui, encore une fois, ne sera peut-être pas tout à fait la stratégie que nous emploierons par la suite, mais nous devons encore stabiliser cette stratégie.

Voilà pour avoir été exhaustif. Je sais que c'est un moment un peu plus compliqué que les joutes verbales. C'est profondément plus angoissant et plus fatigant d'écouter ce que je viens de dire, mais il est important d'avoir toute la clarté sur cette décision modificative.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. FERAUD.- Je vais faire court. Sur le provisionnement, effectivement c'est un sujet qui avait été abordé il y a deux ans. On nous avait dit que ce n'était pas possible, nous sommes heureux de constater que ça l'est finalement. Quand je dis « *heureux* » c'est relatif évidemment, ne le prenez pas au sens littéral, nous aurions préféré éviter de le faire.

Concernant le déficit de la ZAC ETOILE, en raison de ce déficit qui s'accroît et qui est amené encore à s'accroître, on va s'abstenir néanmoins pour le vote de cette délibération. Je vous remercie.

M. le Maire.- Il ne faudra pas venir inaugurer avec moi des bâtiments dans la ZAC ETOILE. Vous votez contre les BRS, mais M. GUERET vient les inaugurer avec moi avec

des grandes photos. À un moment il faudra être un peu constant et ne pas prendre la ZAC ETOILE comme modèle quand on s'abstient.

Bien évidemment on va accepter votre remarque là-dessus, et je peux l'entendre par ailleurs. Cela vous fait sourire, mais il ne faudra profiter des belles photos au moment où elles arriveront.

M. FERAUD.- Je n'y étais pas.

M. le Maire.- Monsieur FERAUD, vous n'êtes pas sur les belles photos, donc tout va bien. Vous y êtes rarement en tout cas.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°061-2023 est adoptée à l'unanimité – 6 ABSTENTIONS : M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY.

N°062-2023 : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

(Présentation du projet de délibération par M. MATHELIER – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Ici, rien de plus classique que ce que nous faisons habituellement.

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Vous avez l'ensemble des colonnes qui vous sont présentées.

Il est donc proposé au Conseil municipal de m'autoriser à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif ces dépenses d'investissement concernées dans la limite, je le rappelle toujours, du quart des crédits à la section d'investissement du budget primitif 2023.

On est toujours, avec ces délibérations, liés au budget 2023. C'est juste sur un mois complémentaire.

Avez-vous des questions ou des remarques ? *(Non)*

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°062-2023 est adoptée à l'unanimité.

SOCIAL

N°063-2023 : Passage à la gestion en flux des droits de réservation des logements sociaux

(Présentation du projet de délibération par M. GILET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Monsieur GILET n'étant pas encore arrivé je me permets d'ajourner pour le moment cette délibération plutôt que de la présenter. Nous la reprendrons rétroactivement juste après si cela ne vous dérange pas, quand il arrivera, car il tenait à la présenter.

SCOLAIRE

N°064-2023 : Demande forfait communal 2023-2024 – École privée Saint-François

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- 15 enfants en CM1 ou CM2 à l'école SAINT FRANÇOIS, 9 enfants pour fratrie et 6 enfants par choix des parents. Nous connaissons les éternels débats sur ces questions. Chacun vote en son âme et conscience. Cela concerne une école privée mais sous contrat avec l'État bien évidemment.

(M. le Maire donne lecture de la délibération)

Je vous rappelle que le forfait est de 180 euros par enfant, que ce soit pour une école publique ou une école privée. Par ailleurs, nous payons le même forfait quand cela concerne l'école publique si un enfant se retrouve par exemple dans une école à Annemasse.

Y a-t-il des questions ou remarques ? *(Non)*

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°064-2023 est rejetée avec :

- 13 CONTRE : M. SEN, Mme BORGIS, Mme LE GOC, Mme BAILLY, M. MIHOUBI, M. SICLET, Mme LEGOUIC, M. VILLETTE, M. PAPEGUAY, Mme LEGAI-PERRET, Mme TOURAINÉ, Mme HADDADI, Mme EYINGA.

- 4 ABSTENTIONS : Mme CHAMBAT, M. MATHELIER, Mme GANTIN, M. COLLET.

- 7 POUR : M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY, M. MARTIN.

M. LIERMIER.- J'avais cru comprendre que c'était une obligation légale. Quand on a reçu la lettre de SAINT FRANÇOIS qui demandait cette subvention, ils l'ont argumentée avec un article.

M. le Maire.- Absolument. C'est toujours la même ambiguïté C'est-à-dire que c'est une obligation de voter en Conseil municipal, mais celui-ci a le droit de s'exprimer librement sur cette question. Après l'État pourrait sommer la commune de payer, mais il ne le fait jamais.

En revanche la commune est obligée de délibérer. On ne va donc pas dire aux Conseillers qu'ils n'ont pas d'autre moyen de faire que d'assumer leur moralité. Mais ça c'est depuis le début avec les débats sur l'école libre. Ce n'est pas nouveau, même si la loi était plus en faveur du financement par la suite. Nous recevrons sûrement d'autres courriers qui nous permettront d'y voir plus clair.

En tout cas le Conseil municipal, ce soir, a délibéré dans le sens d'un refus.
Ai-je répondu à votre question ?

M. LIERMIER.- Oui, merci.

RESSOURCES HUMAINES

N°065-2023 : Approbation de la nouvelle organisation de la collectivité par pôles

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Mme GAUTHIER et moi-même, la Directrice générale des Services, avons réfléchi cet été en prenant de la hauteur, chacun de notre côté, à la mise en place d'une organisation différente pour passer un peu plus le cap administratif sur les grands projets qui arrivent. Nous le savons, cela a été noté, il a pu y avoir parfois des erreurs, et ça en fait partie car nous avons plutôt besoin de ce que j'appelle une organisation de combat, dans le sens noble du terme, rien à voir avec des termes guerriers, le fait que nous devons être solidaires administrativement, techniquement – je mets bien les deux, administrativement et techniquement – et politiquement sur les choix que nous prenons. Il est toujours désagréable, bien évidemment, quand la politique n'est pas suivie par l'administratif et la technique, et quand la technique et l'administratif disent des choses et que le politique n'écoute pas.

L'objectif est véritablement de trouver des points de repère et d'équilibre pour réussir les projets.

Ça concerne les grands projets, mais pas seulement. Je pense d'ailleurs que dans une collectivité il n'y a pas de petits projets. Quand nous mettons en place des petites choses, quand nous mettons à disposition un endroit pour le Repair Café, quand nous permettons les chalets qui sont arrivés, c'est un projet en tant que tel, c'est petit mais ça change quand même la donne. Ça change la vie d'une commune. Il n'y a pas que les bâtiments, que les institutions, que l'école de soins infirmiers, même si je l'ai appelée de mes vœux et que je suis très heureux qu'elle se construise, ou que la ZAC ETOILE.

Il y a la vie des projets eux-mêmes, qui sont des projets sur les ressources humaines, sur l'évolution des carrières, sur le rayonnement de la ville, sur la culture, etc. Tous ces projets font la singularité d'AMBILLY, et ce qui fait que les habitants aiment vivre dans

cette commune, même s'il peut y avoir des aléas, des choses qui leur plaisent moins, bien évidemment.

Mais pour cela il faut se mettre davantage en ordre de marche. Nous sommes une commune qui commence à passer un cap avec son urbanisation. Peut-être un peu moins vite que ce qui était prévu, mais on s'y prépare. Ça laisse peut-être un peu plus de temps de préparation, notamment sur les écoles. Mais nous sommes prêts, nous savons réagir, nous savons rebondir, nous savons faire ce qui est nécessaire en attendant les grands travaux. Nous savons aussi remettre en cause certains de nos projets, mais pour cela il faut être parfaitement aligné à travers les Services.

Je ne saurai que remercier les Services pour leur travail au quotidien, pour leur engouement sur cette réorganisation par pôle, même si parfois elle peut nous amener vers quelque chose qui ne correspond pas tout à fait à ce qu'on avait envisagé.

En tout cas leur engouement fait que, aujourd'hui je peux le dire très clairement, quand je l'ai fait passer à l'ancien Comité technique, donc au Comité Social et Territorial, je leur ai dit : *« mais c'est vous ces temps-ci qui me demandez d'aller plus vite, là où moi j'ai voulu temporiser »*. Ça montre que nous avons besoin de nous mettre en ordre de marche, et j'en suis parfaitement satisfait en tant que chef de l'administration.

Je ne vais pas lire l'intégralité de la délibération, elle a été visée et discutée par les syndicats, par l'ensemble des agents concernés dans les différents pôles. Des candidatures en interne sont actuellement recueillies, et je crois le délai légal est demain, au 17 novembre pour l'ensemble des candidatures internes pour prendre les responsabilités de pôle. Cela nous donnerait 4 pôles.

Le Pôle ressources fonctionnelles. Pourquoi fonctionnelles ? Parce que nous avons voulu, peut-être un peu en sociologues des organisations à certains égards, réfléchir non pas à la question des ressources générales mais aux fonctions de ces ressources.

J'ai eu l'occasion de le dire à l'ensemble des chefs de Service en août 2023, avec mon premier adjoint M. MIHOUBI. Nous avons rencontré les chefs de service pour leur faire part de ces changements, de réorganiser, et leur dire qu'au moment du Covid notamment, et au moment des crises qui nous animent et qui peuvent nous toucher – nous en aurons encore et nous en avons encore eu une il n'y a pas si longtemps – les ressources fonctionnelles c'est un peu le cœur du réacteur. C'est ce qui nous permet d'assurer la continuité. C'est l'administratif pur et dur, ce sont les carrières, les ressources humaines, c'est le service à la population. Nous n'avons plus de naissances dans la commune mais ça peut être ceux qui décèdent, ça peut être des moments délicats comme pendant la crise du Covid. Nous avons besoin de parler davantage des fonctions, et pas dire simplement que c'est un pot commun où les gens travaillent. Donc la notion-même de fonction n'est pas anodine. C'est une chose sur laquelle nous avons réfléchi. En bon théoricien politique, j'aime que les choses soient bien claires et bien posées, et je souhaite qu'elles le soient aussi à l'égard d'une nouvelle

organisation qui devra se pérenniser même au moment d'un potentiel départ, ou d'une potentielle défaite, ce que je ne souhaite pas et ce que je ne vois pas arriver en 2026.

Sur le Pôle Ville durable, nous avons pensé un peu différemment. C'est la question de l'aménagement dans un sens large, mais de penser la ville dans sa durabilité. C'est-à-dire qu'à chaque fois que nous faisons un aménagement nous devons inscrire dès le départ cette responsabilité sociale, sociétale et environnementale au cœur de nos projets. Pour le faire vous verrez qu'il y a des choses un peu détonantes sur lesquelles nous sommes un train de travailler activement. Cela touche le Service technique de voirie, la maintenance des bâtiments et des équipements. Ce sont des services qui sont précieux pour la collectivité. Mais on sait aussi aujourd'hui que tout ce qui est maintenance, voirie, ce sont des choses qui sont beaucoup plus coûteuses qu'il y a quelques années en arrière. Pour autant, cela fait partie de la qualité de vie, et cela fait partie de la qualité de travail des agents dans notre collectivité.

Mais aussi le Service des Espaces verts. Nous avons beaucoup de choses à discuter sur les espaces verts, sur la meilleure manière de voir les choses. Nous avons aussi des discussions très approfondies sur le point de vue assez radical que nous adoptons sur la circulation automobile, sur le reverdissement, la revégétalisation de la collectivité. On parle d'un hectare revégétalisé, de 500 arbres plantés, ce n'est pas rien. Il faut une expertise derrière, bien plus que pour les petits massifs fleuris que nous pouvions avoir. Je n'ai rien contre les massifs, mais ça demande beaucoup d'énergie, beaucoup d'eau, et pas forcément la même expertise que ce que nous mettons en place. Donc là, nous avons pleinement besoin de nos services pour nous accompagner sur cette question.

Le Service Urbanisme et Affaires foncières, où nous avons un peu musclé notre jeu car la commune d'AMBILLY a des enjeux manifestement importants sur la question urbaine et foncière.

Sur l'aménagement urbain dans un sens plus large. C'est quoi AMBILLY en 2030, en 2040 ? On parle d'un collègue. Même si c'est du moyen terme, on s'oriente vers de l'aménagement urbain. On n'est pas court-termiste. On a une vision, on l'assume. Cette vision peut être contestable et contestée, mais le jour où je partirai j'ai envie de partir avec le souci du travail bien fait, et en laissant une commune dans un état et dans une vision qui l'auront portée vers la résolution des problèmes liés à l'urgence climatique et à la transition écologique, et à des choses parfois plus positives, le lien social entre les gens.

Puis, le Service informatique, le Service logistique. Cela peut paraître un peu anodin. Un service logistique, ce n'est pas du tout anodin. Quand on travaille sur une fête comme celle que nous allons avoir début décembre, le Service logistique est à pied d'œuvre. Certes, avec d'autres services comme le Service support. Mais le Service informatique, c'est toute la réflexion que nous avons sur l'informatique aujourd'hui. On veut supprimer le papier, mais qu'est-ce qui est le plus gourmand ? Il y a des serveurs, si demain les serveurs tombent en panne, s'il y a des difficultés ? Toutes ces questions-là. On a mis de très beaux projecteurs comme ça dans les classes, des BPI, ce genre de chose. Mais aujourd'hui on nous dit

« *attention aux écrans* ». Il y a des réflexions à ce sujet. L'informatique, ce n'est pas l'alpha et l'oméga de toutes nos réponses du futur.

On a donc des réflexions profondes sur cette question, notamment en lien avec les écoles. Nous l'avons eu dans les conseils d'école. Yasin SEN m'a accompagné aux deux conseils d'école. Ce sont des débats que nous avons, notamment avec les parents d'élèves, sur ces enjeux.

Le Pôle Solidarités et Réussite éducative. La réussite éducative, nous n'avons pas attendu de l'écrire pour en faire, mais nous voulons réaffirmer l'objectif politique. Il y a aussi derrière le fait que nous mobilisons en interne, pas uniquement le Service scolaire, périscolaire ou autres, sur la question de la réussite éducative, mais toute la collectivité. Je suis convaincu que si nous avons le moindre problème par ailleurs, je touche du bois, avec nos adolescents, nous en avons eu un dramatiquement après le Covid mais nous avons redressé la barre avec un vrai Service jeunesse, c'est parce que nous les suivons. C'est parce que nous sommes présents au collège, parce que notre Service jeunesse est à nouveau capable de répondre à des demandes des jeunes, parce qu'il est capable de voir avec les enseignants, parce qu'il est capable de faire du soutien scolaire, parce qu'il est capable de les emmener, alors que certains n'ont pas beaucoup d'argent, faire des voyages en été, faire des classes vertes, de les sortir de la commune et de leur faire voir autre chose.

La réussite éducative on peut en parler tous les matins au petit déjeuner en disant « *il faut le faire* ». Nous, nous le faisons mais nous voulons le mettre au niveau d'un objectif primordial à l'ensemble des agents de la collectivité, et pas uniquement aux services dont je viens de parler, qui font déjà bien leur travail mais qui devront davantage travailler avec les autres services pour pouvoir le faire.

Solidarités, c'est cosmétique, avec un « s ». Ce sont vraiment les solidarités. On sait aujourd'hui que la solidarité au sens large n'amène pas toujours de résultat plus incantatoire, même si je trouve que c'est une belle valeur. Mais les solidarités c'est s'attacher très clairement au concret des choses, à ce que nous pouvons mettre en œuvre au quotidien à travers notre Service social, le CCAS. Tous ces services seront rattachés au même pôle. Service social et CCAS, Service scolaire, ce qui n'était pas le cas, en tout cas pas de la même manière. C'était le cas dans le Pôle Cohésion sociale, mais ce n'était pas envisagé de la même manière. Le Service Enfance, la restauration scolaire, le Service jeunesse auquel on adjoint les questions de médiation et de politique de la ville, et une coordination sur la petite enfance. Voilà les objectifs politiques réattribués à ce pôle.

(Arrivée de M. Laurent GILET à 20 heures 12)

Nous le savons, aujourd'hui nous avons de moins en moins de dispositifs qui sont animés par des politiques sectorielles, type politique de la ville, mais nous avons très largement du droit commun à mobiliser pour notamment permettre à des enfants de manger correctement et à un coût raisonnable à la restauration scolaire. Cela nous handicape d'ailleurs parfois sur le nombre d'enfants qui mangent, mais nous assumons pleinement ce service-là comme étant aussi un service social.

Également la distribution des repas pour les personnes âgées, que nous assumons pleinement et simplement comme un service social, de lien social, et pas uniquement livrer des repas, mais opérer le lien social comme nous pouvons le faire.

Dernier pôle, le Pôle Rayonnement de la Ville. C'est un peu nouveau dans la manière de voir les choses. Ça se construit. Pôle Rayonnement de la Ville, c'est le Service Communication et évènementiel, c'est le Service des Sports, et ce sont les Services culturels, BIMAG et Ludothèque AMBILUDIK, qui seraient concentrés dans un même Pôle Rayonnement de la Ville.

J'ai toujours considéré que la culture, ce sont peut-être mes obédiences politiques qui le font, est au cœur de notre démocratie. Quand on coupe dans la culture, on coupe une partie du sang de la démocratie. Il faut donc que ce Pôle Rayonnement de la Ville soit un peu comme le soleil sur les autres, c'est-à-dire qu'il vienne apporter ce qui est réconfortant au quotidien, des activités publiques de qualité, notamment le sport, le soutien aux associations, et donc aller dans le sens du lien avec les autres services.

L'objectif est de créer 4 postes permanents en interne. Toutes les candidatures qui nous parviennent sont des candidatures internes puisque nous les avons ouverts qu'en interne. Nous ferons le point demain. Cela nécessitera quelques réévaluations de tâches à certains égards, mais l'objectif est de miser sur ceux qui sont dans la collectivité, de leur faire confiance et de réitérer tout le travail que nous faisons, toute la politique sociale que nous mettons en œuvre pour nos agents dans cette collectivité. Nous ne le faisons pas par clientélisme, mais parce que non seulement ils font bien leur travail, mais qu'en plus ils ont du mérite, dans une région comme la nôtre, vu les salaires de l'autre côté de la frontière.

Bien évidemment, après cette délibération sera très rapidement organisée la prochaine étape, le recrutement des agents parmi ceux qui ont candidaté, qui seront reçus.

Ensuite, nous allons rapidement nous mettre en ordre de marche car il est important pour nous de le faire avant Noël. J'avais dit qu'il fallait le faire avant Noël. Tous les stades ont été passés les uns après les autres, il n'y a aucune frustration en interne sur la copie. J'en suis très heureux, puisque c'est le dialogue social qui amène aussi cette sérénité.

Il y aura juste un point de vigilance, et tous les chef(fe)s de pôles, féminins et masculins puisqu'il y aura de la diversité aussi à cet égard, c'est en tout cas ce qui semble ressortir dans les candidatures, il est très important pour moi qu'il y ait du travail inter-pôles. Ce travail inter-pôles doit nous amener à penser qu'il y a de la fluidité dans les échanges et dans la manière d'apprécier. Encore une fois, la réussite éducative doit aller chercher du côté du social, du scolaire et autres, mais aussi du côté du rayonnement de la ville. Comment les enfants, les jeunes, peuvent bénéficier de tout ce qui est mis en place dans nos équipements culturels à moindre coût, voire gratuitement, parmi toutes les animations qui sont proposées, pour pouvoir grandir, s'émanciper dans notre collectivité ? Vous connaissez mon attachement particulier à ce sujet.

(M. le Maire donne lecture de la fin de la délibération.)

J'ouvre le débat.

M. LIERMIER.- J'avais plusieurs remarques par rapport à cette délibération.

La première c'est qu'on a eu l'occasion, il y a quelques semaines, avec Mme GROS et Mme BAUER, d'être accompagnés par Mme GAUTHIER pour faire le tour des différents services, voir qui faisait quoi, comment c'était organisé. C'était vraiment une visite intéressante, très riche. J'ai appris des choses. C'est aussi intéressant de voir. Nous on est le côté politique, il y a des décisions qui sont prises, après elles sont appliquées par des agents. C'était vraiment un bon moment. Je pense qu'il est important de le dire.

M. le Maire.- Je vous remercie.

M. LIERMIER.- Cela étant, j'ai une remarque par rapport à l'organisation. Cette organisation par pôles je l'ai connue il y a une dizaine d'années dans d'autres types d'organisations, et elle a tout de même un gros défaut, c'est l'organisation par silo. Ça veut dire effectivement qu'il y a un chef de pôle, et dessous un ensemble de services qui vont être regroupés.

Là où je vous rejoins, c'est quand vous parlez de la communication inter-pôles, ça c'est fondamental. Je pense que l'on peut aller plus loin que ça, que l'on aurait pu, avec une organisation matricielle. Car les organisations matricielles permettent d'avoir quelque chose qui n'est pas uniquement hiérarchique mais vraiment transversal, et avec beaucoup de créativité de la part des différents membres qui peuvent travailler sur des projets, indépendamment du pôle dans lequel ils sont. C'est un autre type d'organisation qui se fait aujourd'hui. Cela se fait beaucoup plus dans le privé que dans les administrations, mais c'est extrêmement efficace. Je pense que ça mérite aussi une réflexion, après la mise en place de cette structure, pour que les personnes qui en font partie ne se sentent pas dans ces silos, isolés, avec souvent des manques de communication, des frustrations et autres, mais pouvoir avoir quelque chose de vraiment efficace.

M. le Maire.- Je vous remercie de cette remarque. J'ai été très satisfait de votre demande de visiter les services. Mme GAUTHIER vous a accompagnés, j'en suis très content, avec mon accord bien évidemment, puisque cela a pris du temps pour nos services, mais je pense qu'il était tout à fait pertinent de le faire de cette manière, pour se rendre compte des difficultés mais aussi des choses que nous avons à gérer au quotidien. Je vous remercie de cette remarque, et également des messages que vous avez pu envoyer à certains agents pour les remercier.

Sur l'organisation en silos je vous rejoins, c'était l'objet de ma dernière remarque. Il faut y faire attention. Je l'ai vécu dans une autre organisation publique, administrative, où on s'est retrouvé en difficulté par rapport à cela.

Ce que vous dites sur l'organisation matricielle, oui, ça marche davantage dans le privé. L'administration marche quand même encore avec une démarche plus hiérarchique,

avec des grades, des rangs. Je le disais à peine en rigolant, mais il y a encore une forme de réminiscence d'organisation militaire sur les changements d'indices. C'est comme ça.

Pour autant, les collectivités locales sont beaucoup plus fluides dans cette manière de la mener. Et sans trahir un secret, et sans parler d'organisation matricielle, j'ai demandé que soit rédigée dès le départ de ce travail une charte de principe entre les pôles sur les fonctions croisées et l'innovation que nous pourrions mettre en œuvre.

Tout ce qui sera dans le sens de l'innovation politique, sociale, économique, écologique au sein des pôles sera un bien-fondé supplémentaire de la mise en place de ces pôles. Et je vous rejoins, il ne faut surtout pas tomber dans une administration qui soit complètement cloisonnée, comme peuvent l'être globalement les administrations d'État, et comme peuvent l'être globalement les administrations de type agglomérations qui sont très largement en silo, parce que par essence elles ont souvent des cadres et des fonctions beaucoup plus élevés, beaucoup plus hautes, sur des enjeux beaucoup plus importants, même sur le plan financier.

L'objectif est donc d'avoir plus de transversalité, de travailler sur les projets toujours en synergie avec les autres services. C'est ce à quoi nous allons nous atteler au moment de cette première réunion de groupe. J'aurai l'occasion d'en faire écho, et même de cette charte, pour vous montrer le bien-fondé de tout cela.

Là où on a un véritable intérêt, c'est que les services vont dans ce sens et veulent aller dans ce sens maintenant. Ils veulent même aller plus vite que moi. Sur le coup j'avais indiqué qu'avant Noël nous aurions cela en place. Mme GAUTHIER y croyait, disant que ce serait peut-être plutôt en janvier ou février. Finalement, non seulement on est en ordre de marche, mais en plus de cela on aurait pu le mettre avant en place. Cela n'a pas été possible puisqu'il fallait tout de même faire un CST et un Conseil municipal, autrement nous l'aurions déjà mis en place.

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ?

Mme LE GOUIC.- Merci Monsieur le Maire. Je voulais simplement intervenir, déjà pour remercier de cette proposition de réorganisation et de clarification des périmètres des différents services. J'espère et je pense que cela va permettre de gagner en efficacité et en rationalité.

Comme l'a souligné M. LIERMIER, je pense que l'un des enjeux est de travailler à la transversalité. Mais j'ai toute confiance dans les services pour qu'ils mettent en place les procédures et les *process*, y compris en explorant des possibilités d'organisation matricielle, pourquoi pas, pour travailler à cette transversalité.

Sur le fond, sur les objectifs et enjeux, je me félicite aussi. Je suis assez satisfaite que l'on puisse avoir des choses qui soient posées, clarifiées, sur l'orientation que l'on donne à ces services, puisqu'ils ont aussi besoin de nos orientations politiques, autour des enjeux d'un pôle qui présente des fonctions supports, des ressources fonctionnelles.

Un Pôle Ville durable aussi, qui intègre très clairement les enjeux environnementaux, la qualité de vie en ville, et ça je pense qu'il est très important de le matérialiser, de le noter et de le faire remarquer dans cette délibération.

La question de la Durabilité, à laquelle moi j'aurais ajouté la sobriété.

De la même façon sur ce pôle des Solidarités et de la Réussite éducative, qui est évidemment tout aussi important puisqu'il est le garant de la cohésion sociale, cette volonté de contribuer à une société plus équitable. Je pense qu'il est aussi important que cela soit marqué et matérialisé dans cette délibération. Merci.

M. le Maire.- Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, nous allons procéder au vote. Merci de cet échange.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°065-2023 est adoptée à l'unanimité.

N°066-2023 : Détermination du taux d'avancement de grade pour l'année 2023

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Madame BAILLY étant malade et absente ce soir, je vais présenter cette délibération.

Vous avez les taux d'avancement, les noms n'apparaissent pas, comme il est d'usage. C'est bien sûr sous couvert des lignes directrices de gestion de la commune, fixées par l'arrêté municipal du 22 janvier 2021.

Il y a un taux qui est ce que l'on appelle le ratio promu – promouvables, qui est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité social territorial, qui peut varier entre 0 et 100 %.

Parfois, c'est là que c'est un peu piégeux, quand vous avez 100 % vous pouvez avoir une personne ou deux. Par exemple, si vous aviez deux personnes à promouvoir et que vous en avez deux, cela fait 100 %. Si vous aviez deux personnes à promouvoir et que vous avez 50 % d'inscrits, c'est qu'il y en a un seul qui a pu être promu, etc. Cela ne dit donc pas forcément le nombre, puisque nous n'avons pas à l'inscrire tel quel.

Mais vous voyez ici les catégories, les grades d'origine et les grades d'avancement. Ce sont des avancements normaux dans la collectivité, qui ont été largement discutés avec le Comité social territorial.

Les taux de promotion et d'avancement de grade avaient été prévus et inscrits au budget 2023.

(M. le Maire donne lecture de la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? *(Non)*

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°066-2023 est adoptée à l'unanimité.

N°067-2023 : Modification du tableau des emplois

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Là aussi je vous présente cette délibération à la place de Mme BAILLY.

Nous avons rappelé quelques éléments contextuels sur l'évolution démographique, etc. Nous allons modifier le temps de travail d'un agent qui était à temps non complet pour la restauration collective. C'est une modification du temps de travail qui nous permet de mieux répondre et d'absorber l'augmentation du volume de travail sur la restauration collective, pour nos enfants qui sont un peu plus nombreux cette année.

Quant à la responsable, ou au responsable, du Service Logistique, nous supprimons un poste et nous créons un poste suite à promotion interne.

En fait, cet agent passe d'agent de maîtrise principal catégorie C, nous supprimons donc cette catégorie d'agent et son grade actuel pour le promouvoir technicien territorial en catégorie B. C'est pourquoi vous avez une suppression et une création. L'agent est déjà dans la collectivité, mais il change de grade, avec une promotion.

Avez-vous des questions ou remarques ? *(Non)*

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°067-2023 est adoptée à l'unanimité.

N°068-2023 : Création de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été créée par le décret du 31 juillet 2023, et touche la Fonction publique de l'État et la Fonction publique hospitalière, ainsi que les militaires. La loi était passée pour la Fonction publique territoriale mais le décret n'avait pas encore été pris, il l'a été plus tard. Mais nous avons maintenant le décret qui nous permet de faire passer cette prime exceptionnelle.

Au moment où j'ai décidé d'entrer en matière sur cette prime exceptionnelle le décret n'était pas entré en vigueur. En revanche la loi était entrée en vigueur. J'étais prêt à la faire passer au-delà du décret, ce qui est possible, mais ça assoit moins la base légale par ailleurs. En tout cas certaines collectivités préfèrent attendre le décret. Peut-être que certains se cachent aussi derrière le fait que le décret n'était pas passé.

Sur une agglomération comme la nôtre c'est à peu près moitié/moitié. Il faut le dire, sans dénoncer qui que ce soit. C'est à peu près moitié/moitié pour ceux qui décident d'aller dans le sens d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, et les autres qui décident de ne pas le faire. Les raisons sont d'ailleurs parfois complètement différentes, certains considérant que ces primes ça suffit, c'est-à-dire qu'il faut revaloriser les salaires, ce que je pense aussi. Le problème est que quand on revalorise les salaires, vous le verrez au moment du budget, ce n'est pas neutre, car derrière l'État ne nous donne pas forcément les moyens d'assumer cette revalorisation salariale. Cela signifie que ce sont encore les collectivités qui doivent faire ces choix.

On ne va pas se plaindre tout le temps, mais ce sont des choses qui sont parfois décidées unilatéralement, et nos agents en ont besoin, très clairement, dans la zone dans laquelle nous vivons. Cependant ça grève nos budgets car nous avons aussi d'autres choses à mettre en œuvre. Nous sommes donc obligés de faire des arbitrages qui sont toujours un peu délicats avec les autres budgets que ceux des ressources humaines.

Cela étant cette prime, moi je l'accepte. D'une part parce qu'aux Ressources humaines il nous reste un peu de budget. Le budget des Ressources humaines a bien été géré. Nous sommes en dessous de ce que nous avons envisagé au budget Ressources humaines malgré les augmentations et ce genre de choses.

D'autre part cela va permettre de mettre plus que du beurre dans les épinards pour les agents qui sont le plus en difficulté, notamment concernant leur pouvoir d'achat, soit les catégories C et certaines catégories B. Vous voyez que ce n'est pas une question liée aux catégories, mais bien aux niveaux de revenus dans la collectivité.

Vous avez la rémunération brute qui est proposée, le montant de la prime de pouvoir d'achat qui est proposée. Elle sera répartie à hauteur 47 600 euros pour le pot commun sur l'ensemble des agents de notre collectivité qui sont concernés. Ce sont tout de même 82 agents qui en fin d'année auront la chance, on ne veut pas jouer au Père Noël, d'avoir une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat qui va rééquilibrer un peu les difficultés qui ont été les leurs ces derniers mois, notamment à la suite de l'augmentation du coût de l'énergie et des denrées alimentaires dans notre zone.

Ils bénéficieront aussi, mais là c'est un travail qui a été fait depuis longtemps, le treizième mois.

Je considère donc sur cette fin d'année qu'un travail social a été fait. Il n'y a aucune obligation à le faire. J'ai décidé de le faire car ça accompagne aussi le mouvement de réorganisation que nous faisons, la confiance que nous avons à l'égard de nos agents dans le travail qu'ils font, et je crois que c'est tout à fait mérité.

(M. le Maire donne lecture de la fin de la délibération.)

Y a-t-il des questions ou des remarques ? *(Non)*

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°068-2023 est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

N°069-2023 : Autorisation de dépôt et décision pour le permis de construire du projet de création d'un nouveau bâtiment sportif

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Nous en avons parlé en commission Urbanisme et Aménagement. C'est une délibération qui concerne l'autorisation de poser un permis de construire pour, potentiellement, le projet de création d'un nouveau bâtiment sportif.

Je le répète, nous sommes dans le cadre de la réhabilitation du stade Lucien VEYRAT. Pour l'instant, nous ne détruisons pas les locaux existants qui resteront jusqu'au dernier moment.

Pour autant, par la suite, si les finances le permettent, et nous aurons le débat budgétaire qui nous permettra d'y voir beaucoup plus clair, et si le Conseil municipal et les commissions en acceptent le principe, nous aimerions avoir un bâtiment qui puisse être un nouveau bâtiment sportif. Ce serait une opération différente, un cadre différent qui accompagnerait idéalement la réhabilitation du stade, mais qui n'y est pas forcément liée en matière d'opération, en matière financière.

Nous avons travaillé dans ce sens, pourquoi ? Parce que si nous posons un permis de construire assez rapidement, vu le délai actuel nous avons du temps pour le construire. Si nous décidions par exemple l'année prochaine, si les finances le permettent, d'entrer en matière sur ce bâtiment sportif, et je le répète nous aurons les étapes de discussion nécessaires pour discuter de tout cela notamment en Commission des Finances et en Commission Urbanisme, et Marchés publics aussi, alors dans ce cadre-là, si nous décidions d'y aller nous aurions déjà gagné du temps sur la pose du permis de construire.

Il n'y a pas d'ambages là-dessus. Je l'ai dit, je le réaffirme, ce seront bien deux opérations, des marchés complètement différents. Mais nous pouvons, ou pas, créer ce bâtiment sportif. Et si cela n'était pas le cas – les bâtiments sportifs existants rue Marc SANGNIER ils existent encore mais ils sont peu utilisés, notamment les vestiaires ; ils avaient été mal construits à l'époque puisque les enfants n'ont pas le droit de traverser la route alors qu'ils sont aux vestiaires, ce qui est dommageable – à ce moment-là on travaillerait différemment sur la réhabilitation ou sur un aménagement différent des vestiaires existants, ce qui laisse moins d'efficacité sur la réception mais qui peut aussi être une solution intermédiaire.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? *(Non)*

(M. le Maire donne lecture de la fin de la délibération.)

Il reste encore du chemin à parcourir.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°069-2023 est adoptée à l'unanimité – 6 ABSTENTIONS : M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY.

N°070-2023 : Convention d'occupation du tréfonds de l'espace public de la rue du Gaz par des tirants d'ancrage

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Vous avez tous les visas.

Monsieur SICLET veut-il ajouter quelque chose, car je crois que c'est toi qui devais présenter cette délibération ?

M. SICLET.- Oui, je ne sais pas pourquoi. J'aurais pu en parler tout aussi bien que vous. On a longuement défini ce qu'est un tirant d'ancrage lors de la Commission Urbanisme.

Pour préciser, ces tirants d'ancrage prennent place sous l'espace public, mais une fois le bâtiment construit par la SNC FRATERNITE.

Ces tirants d'ancrage, en fait il s'agit de tiges en fibre de verre qui peuvent être détruites. Ils servent qu'en phase chantier et pas lors de la construction finale. Cela ne restera pas *ad vitam aeternam* sous la chaussée, si jamais on a besoin d'aller creuser pour diverses raisons.

M. le Maire.- Je vois d'ailleurs que les délibérations suivantes me sont attribuées.

M. SICLET.- Je peux reprendre la main, il n'y a pas de souci.

M. le Maire.- On les réattribuera à M. SICLET par la suite.

Sur cette délibération, y a-t-il des questions ou des remarques ? *(Non)*

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°070-2023 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- M. GILET est arrivé en cours, il présentera la délibération sur les flux.

On l'a reportée à la fin, tu la présenteras en toute fin de séance.

N°071-2023 : Dénomination des voies et espaces publics de l'Écoquartier Étoile

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Vous avez en pièces jointes les plans de voiries et la liste des noms. La liste n'est pas définitive, il y aura d'autres voiries et d'autres espaces qui seront amenés, et des équipements publics complémentaires. Pour l'instant nous sommes sur cette première délibération.

S'il n'y a pas de question ou de remarque, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°071-2023 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Je vous remercie. Je suis très content car je l'ai voulu, c'était une volonté politique de ma part de dire qu'il fallait opérer un rééquilibrage entre les noms masculins et féminins dans notre collectivité.

Nous sommes tout de même dans une collectivité qui a réussi à appeler une rue Pierre CURIE. La majorité des communes ont fait le choix de les appeler Pierre et Marie CURIE. Pierre CURIE à AMBILLY ! Je ne sais pas pourquoi la décision a été prise de cette manière, mais on sait très bien que Pierre et Marie CURIE sont assez indissociables dans leurs découvertes. Marie CURIE est d'ailleurs morte dans des conditions assez effroyables.

Pour moi c'était une occasion de marquer le coup, d'opérer un véritable rééquilibrage. On est bien au-delà de la symbolique. On est sur des choses qui s'inscrivent dans la durée et dans l'histoire de notre commune. Un grand merci pour cette unanimité.

Je passe maintenant la main à M. SICLET. On va lui réaffecter cette délibération et celles qui suivent. Je laisse la main à mon adjoint M. SICLET qui a d'ailleurs eu l'occasion de les présenter en Commission Urbanisme.

N°072-2023 : Proposition d'acceptation d'une rétrocession gratuite de trottoir rue des Écoles à la commune par la société COGEDIM SAVOIE-LÉMAN dans le cadre d'un programme immobilier et prolongation de la promesse de vente autorisée par délibération 2020-040

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

M. SICLET.- Bonsoir à toutes et à tous, je n'avais pas eu l'occasion de le dire.

Pour rappel, il s'agit d'un projet du promoteur COGEDIM à la rue des ECOLES. Il est apparu qu'un alignement a été fait sur le tènement de ce projet, et que les parcelles constituant ce trottoir n'avaient pas été intégrées dans la délibération de 2020. Il convient donc de reprendre une délibération afin de pouvoir signer l'acte de propriété chez le notaire.

(M. SICLET donne lecture de la délibération)

Y a-t-il des questions ou des remarques ? *(Non)*

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°072-2023 est adoptée à l'unanimité.

N°073-2023 : Fin de la mission de portage de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'un appartement et d'une cave dans un immeuble situé au 50 rue de Genève

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération en pièce jointe)

(M. SICLET donne lecture de la délibération.)

M. SICLET.- On rappelle qu'il s'agit de la DUP rue de GENEVE. Nous avons des projets et des études en cours sur ce secteur. Il s'agit de repasser ce lot du patrimoine de l'EPF qui l'a porté pour notre compte directement au patrimoine de la Ville d'AMBILLY.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? *(Non)*

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°073-2023 est adoptée à l'unanimité.

N°074-2023 : Donation par Madame Solange BRISSONI au profit de la commune d'Ambilly – Ajout d'une condition particulière

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération en pièce jointe)

(M. SICLET donne lecture de la délibération)

M. SICLET.- Pour résumer, Mme BRISSONI est revenue vers nous en exprimant la volonté que le bien dont elle nous fait don ne soit pas mis en location lorsque la Mairie en

sera pleinement propriétaire, mais simplement mis en vente, notamment pour respecter la volonté des voisins et des copropriétaires de son bien.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? (*Non*)

M. FERAUD.- Je vais m'abstenir de prendre part au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°074-2023 est adoptée à l'unanimité – 1 ABSTENTION : M. FERAUD)

M. le Maire.- Juste une précision, c'est parce que vous habitez la même rue, c'est cela ?

M. FERAUD.- Oui, mais je n'ai pas eu de discussion à ce sujet.

M. le Maire.- D'accord, mais c'est parce que vous habitez la même rue ?

M. FERAUD.- Tout à fait.

M. le Maire.- C'est juste un élément de compréhension.

M. FERAUD.- Mais comme il est fait une référence aux voisins je précise que je n'ai eu aucune discussion à ce sujet.

M. le Maire.- Vous avez bien vu qu'il n'y avait aucune perfidie dans la remarque de mon adjoint. Mais effectivement il y a eu des discussions avec des voisins.

M. FERAUD.- Ce n'est pas avec moi en tout cas.

SOCIAL

N°063-2023 : Passage à la gestion en flux des droits de réservation des logements sociaux

(Présentation du projet de délibération par M. GILET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Monsieur GILET, pour la dernière délibération qui est celle du flux. Je sais que tu as passé un moment un peu délicat.

M. GILET.- Je suis désolé d'être arrivé en retard. Je m'excuse spécialement auprès de Hervé FEARN qui m'avait donné son pouvoir. Je n'ai pas pu voter pour lui en début de séance, mais c'était sur la problématique de la sédentarisation des gens du voyage.

M. le Maire.- Il y a une problématique ?

M. GILET.- Non, mais parfois les gens sont curieux. Nous avons tous nos avantages et nos inconvénients. Bref, passons à cette délibération sur le passage de la gestion en flux des droits de réservation des logements sociaux.

(M. GILET donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Il y a eu des débats à l'Agglomération. Laurent GILET et moi y participions au Bureau communautaire sur le passage du stock au flux. J'ai aussi demandé qu'il y ait un bilan annuel sur cette question, voir comment cela se gère. C'est un changement du mode de fonctionnement qui peut être à l'avantage des locataires.

Il faut voir, et on réajustera si besoin la manière de faire après une année de bilan, c'est en tout cas ce qui nous a été dit.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°063-2023 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Je vous remercie.

L'ordre du jour est épuisé. Il est 20 heures 52. Je vous remercie, la séance du Conseil municipal est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 52.

Fait à Ambilly, le 15 novembre 2022

Guillaume MATHELIER,
Maire



Bertilla LE GOC,
Maire-adjointe
Secrétaire de séance

